

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Concept Audit Et Associes

1-3, rue du Départ
75014 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'Assemblée générale de la société

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

11 rue du Colisée
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TRAVEL TECHNOLOGY relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la « note 6.21 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice » de l'annexe des comptes consolidés concernant les incidences de la crise Covid-19.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées pour faire face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Tests de pertes de valeur des immobilisations incorporelles

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la valeur de l'actif immobilisé incorporel du Groupe s'élève à 6 314 milliers d'euros au regard d'un total de bilan de 10 445 milliers d'euros. Cet actif immobilisé est composé d'une part de logiciel, d'un fonds commercial, d'autre part d'immobilisations incorporelles comme les Goodwill comptabilisés lors des opérations de croissance externe.

Nous avons considéré que la valeur de ces actifs immobilisés incorporels est un point clé de l'audit en raison de leurs montants significatifs dans les comptes du Groupe et que la détermination de leur valeur recouvrable, basée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, requiert l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations du management, comme indiqué dans les Notes 4.4 et 4.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Notre réponse

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs incorporels, dont les modalités sont décrites dans les Notes 4.4 et 4.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans ce cadre, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur et avons principalement orienté nos travaux sur les goodwill en raison de leurs contributions.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions avec les performances passées et en cours, et les perspectives de marché et nous avons réalisé des analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur.

Nous avons apprécié la pertinence du modèle utilisé, le coût moyen pondéré du capital retenu sur la base de l'observation du marché et l'approche de valeur d'utilité reposant sur la projection de flux futurs de trésorerie actualisés.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons également examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur et vérifié les informations relatives au Groupe données dans le Rapport de gestion du Directoire.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le Rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 23 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 27 avril 2020

Le Commissaire aux comptes

Concept Audit & Associés

Laurence LE BOUCHER

TRAVEL
TECHNOLOGY
INTERACTIVE

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'Euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Chiffres d'affaires	6.10	5 170	4 815
Charges de personnel	6.11	-2 798	-2 727
Charges externes		-1 251	-1 573
Impôts et taxes		-60	-45
Dotations aux amortissements		-294	-257
Dotations aux provisions		6	-129
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		774	84
Autres produits et charges opérationnels	6.12	-348	-73
RESULTAT OPERATIONNEL		426	11
Intérêts et charges assimilées	6.13	-179	-254
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		-179	-254
Autres produits et charges financières		-95	
Charges d'impôts	6.14	-3	28
RESULTAT NET		149	-216
<i>dont :</i>			
<i>- part du Groupe</i>		149	-216
<i>- part des minoritaires</i>			
<i>Résultat de base part action</i>		0,02	-0,03
<i>résultat dilué par actions</i>		0,02	-0,03

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de l'ensemble consolidé	149	-216
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat		
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	-117	-166
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat		
Résultat global	32	-382
Dont part revenant au Groupe	32 -	382

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2019

En milliers d'Euros	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition	6.1.1	4 140	4 140
Autres immobilisations incorporelles	6.1.2	2 174	1 582
Autres immobilisations corporelles	6.2	92	91
Droit d'utilisation relatifs aux contrats de locatic	6.3	341	
Autres actifs financiers non courants	6.4	25	73
Actifs d'impôts différés	6.6	118	112
Total des actifs non courants		6 889	5 998
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés	6.5	1 442	1 696
Autres créances courantes	6.5	927	731
Valeurs mobilières de placement	6.15.1	-	28
Disponibilités	6.15.1	1 186	390
Total des actifs courants		3 555	2 844
TOTAL ACTIF		10 445	8 842

En milliers d'Euros	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	6.7	2 008	1 882
Réserves		3 369	3 010
Résultat net part du Groupe		149	-
Intérêts minoritaires dans le résultat			216
Total des capitaux propres		5 526	4 677
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières à long terme	6.9	173	150
Dettes locatives à long terme	6.9	262	
Emprunts obligataires	6.9	2 612	2 612
Total des passifs non courants		3 047	2 762
PASSIFS COURANTS			
Autres dettes courantes	6.15.2	1 408	1 122
Provisions courantes	6.8	36	36
Dettes locatives à court terme	6.9	95	
Dettes financières à court term. Part moins d'un an	6.9	333	245
Total des passifs courants		1 871	1 403
TOTAL PASSIF		10 445	8 842

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'Euros	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission ou d'apport	Réserves consolidés	Résultat net de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2017	5 512 336	1 543	4 217	-985	-309	4 467
Résultat net de l'exercice					-216	-216
Ecarts de conversion					-166	-166
Affectation de résultat				-309	309	
Autres opérations sur capital	1 210 532	339	332	-79		592
Capitaux propres au 31 décembre 2018	6 722 868	1 882	4 549	-1 373	-382	4 677
Résultat net de l'exercice					149	149
Ecarts de conversion					-132	-132
Affectation de résultat				-382	382	
Autres opérations sur capital	448 727	126	706			831
Capitaux propres au 31 décembre 2019	7 171 595	2 008	5 255	-1 754	18	5 526

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'Euros	Notes	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
RESULTAT NET CONSOLIDE		149	-216
Dotation aux amortissements	6.1 / 6.2	294	257
Dotation aux provisions			
Impôts différés	6.6	-6	
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		437	41
Variation du besoin en fonds de roulement	6.15.2	68	-224
Flux net de trésorerie généré par l'activité		505	-183
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corp.	6.1 / 6.2	-1 235	-97
Cessions d'immobilisations		55	8
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-1 180	-89
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Variation des dettes locatives	6.9	357	
Remboursement d'emprunts	6.9	-180	-296
Variation des capitaux propres		699	670
Rachat d'actions propres		132	-79
Variation des autres dettes non courantes		24	-69
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		1 032	226
Variation nette de la trésorerie		358	-46
Incidence des variations de cours de devises		143	-166
Trésorerie nette en début d'exercice	6.15.1	417	629
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	6.15.1	918	417

Notes annexes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

NOTE 1. INFORMATIONS GENERALES	8
NOTE 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	9
NOTE 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
3.1. REFERENTIEL COMPTABLE	10
3.2. INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE.....	12
NOTE 4. BASES DE PREPARATION, D'EVALUATION, JUGEMENT ET UTILISATION D'ESTIMATIONS	13
4.1. BASE D'EVALUATION	13
4.2. ESTIMATIONS ET HYPOTHESES	13
4.3. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	14
4.4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS D'ACTIFS (IFRS3 ET IAS27).....	15
4.5. METHODE DE CONVERSION.....	17
NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	17
5.1. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	17
5.2. VARIATION DE PERIMETRE	18
NOTE 6. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	18
6.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	18
6.1.1. ECARTS D'ACQUISITION.....	18
6.1.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	19
6.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	19
6.2.1. TEST DE DEPRECIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS :	21
6.2.2. HYPOTHESES RETENUES POUR LES TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS :	21
6.3. DROITS D'UTILISATION RELATIF AUX CONTRATS DE LOCATION.....	22
6.4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS :	25
6.5. CREANCES.....	25
6.6. IMPOTS DIFFERES :	26
6.7. CAPITAUX PROPRES :	28
6.7.1. CAPITAL.....	28
6.7.2. RESERVES :	28
6.7.3. DIVIDENDES :	28
6.8. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES :	29
6.9. DETTES FINANCIERES :	30
6.10. REVENUS D'ACTIVITE :	31
6.11. CHARGES DE PERSONNEL	32
6.12. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS :	32

6.13. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER :	33
6.14. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET DIFFERES :	33
6.15. NOTE ANNEXE AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE CONSOLIDE DU GROUPE TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE :	34
6.15.1.CALCUL DE LA TRESORERIE (EN K€)	35
6.15.2.FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	36
6.16. RESULTAT PAR ACTION :	36
6.17. EFFECTIFS :	37
6.18. INFORMATIONS SECTORIELLES :	37
6.19. ENGAGEMENTS HORS BILANS :	39
6.20. PARTIES LIEES	39
6.20.1.REMUNERATION DES DIRIGEANTS	39
6.20.2.HONORAIRES PERÇUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	39
6.21. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	39

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Note 1. Informations générales

Le Groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est un éditeur dans le cloud, de solutions logicielles à destination du secteur du transport. Le Groupe commercialise des solutions technologiques de gestion d'inventaire et de réservation à destination des compagnies aériennes régionales. Depuis août 2006, le Groupe dispose de la reconnaissance mondiale de l'organisme de régulation IATA pour sa compatibilité avec la norme du «billet électronique IATA». Le Groupe dispose de clients basés aujourd'hui en Europe, aux Amériques, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique.

La société est une société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de surveillance, dont le siège social est 11, rue du Colisée à Paris. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480 040 880 RCS Paris et est cotée sur EURONEXT Growth Paris depuis le 18 avril 2011.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 reflètent la situation comptable de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE et de ses filiales. Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Directoire en date du 23 avril 2020 qui a par ailleurs à cette occasion autorisé leur publication. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2020.

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

2.1 Amélioration de l'activité

L'activité commerciale a été porteuse au cours de l'exercice. Globalement l'ensemble des trafics passagers et cargo des compagnies clientes du Groupe ont progressé.

On notera que la plateforme logicielle de gestion des activités Cargo (Nexlog) a été choisie et implémentée dans la 2ème plus grande compagnie aérienne d'Amérique Latine, GOL Brasil. Cela a permis de compenser la faillite sur le 1er semestre de la compagnie cliente Avianca Brasil.

Par ailleurs, le Groupe a signé un accord de distribution mondiale avec la société AMADEUS (leader mondial) pour promouvoir sa plateforme logicielle Zenith dans le domaine du multimodal. Cet accord s'est traduit par l'implémentation du premier client conjoint, la compagnie de bus nationale de Cuba (VIAZUL).

2.2 Augmentation et réduction de capital

Au cours de l'exercice, la société Nextage et la société Eurofinance ont exercé des BSA comme suit :

Date d'émission	Emetteurs	Nombre de BSA	Montant	Nombre actions émises	Augmentation de capital	Prime d'émission
26/02/2019		354 048	0,25	177 024	49 566	38 94
04/04/2019		160 025	1,35	160 025	44 807	171 22
11/04/2019		31 036	1,35	31 036	8 690	33 20
09/12/2019		359 815	1,35	359 815	100 748	385 00
TOTAL.....		904 924		727 900	203 811	628 38

Réduction de capital par annulation actions propres

-	279 173	-	78 168
---	----------------	---	---------------

Total	448 727	125 643	628 38
--------------	----------------	----------------	---------------

L'exercice des BSA s'est traduit par une augmentation de capital de 203 811 €uro et par une prime d'émission de 628 384 €uro.

Au cours de l'exercice, la société a racheté un plan d'action propres de 279 173 actions pour un montant de 132 K€. Ces actions ont été annulé au cours de l'exercice.

Cette opération s'est traduite par une diminution de capital de 78 168 €uro et une diminution des réserves consolidés de 54 886 €uros.

Ainsi après ces différentes opérations intervenues sur la période, le capital social ressort à un montant de 2 008 046€.

Note 3. Règles et méthodes comptables

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2019. Les normes IFRS non adoptées par l'Union européenne étant sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe. Ils sont donc également conformes au référentiel IFRS.

Le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee)

Interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur

Parmi les normes IFRS et interprétations IFRIC émises par l'IASB/l'IFRS IC à la date d'approbation des présents états financiers consolidés, mais non encore entrées en vigueur, pour lesquelles Travel Technology Interactive n'a pas opté pour une application anticipée, les principales normes susceptibles de concerner Travel Technology Interactive sont les suivantes :

Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire à compter du 1 er janvier 2019

Le Groupe a opté pour la méthode rétrospective simplifiée à partir du 1er janvier 2019. Les états financiers 2018 n'ont ainsi pas fait l'objet d'un retraitement.

Au 1er janvier 2019, le montant des engagements locatifs correspond à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location.

Le montant du droit d'utilisation de l'actif correspond au montant de l'engagement locatif, ajusté si nécessaire du montant du droit au bail ainsi que des loyers prépayés ou avantages incitatifs à recevoir du bailleur qui étaient comptabilisés au 31 décembre 2018. Ce montant inclut également les obligations de démantèlement le cas échéant. En cas de contrats onéreux, un ajustement de la valeur du droit d'utilisation a été pris en compte.

Le taux utilisé au 1er janvier 2019 est un taux d'emprunt marginal calculé sur les durées initiales des contrats de location.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer l'IFRS 16 :

- à des contrats de location de 12 mois ou moins ;
- à des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur, en particulier matériel de bureau et de téléphonie, ordinateurs et petits équipements informatiques. Les contrats relatifs à des serveurs des centres de données (data centers) sont analysés au cas par cas.

Dans le cadre de son activité, le Groupe conclut en tant que preneur les contrats portants sur les principaux actifs suivants :

- Terrains, bâtiments et bureaux ;
- Matériels de transport,
- Equipements.

Les principes comptables relatifs aux contrats de location selon la norme IFRS 16 sont décrits dans les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les impacts quantitatifs de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 sont détaillés dans la note 3.2.

— Le Groupe applique à partir du 1er janvier 2019 l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ». Cette interprétation clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 concernant la comptabilisation et l'évaluation lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

Par ailleurs, les textes suivants n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe :

- les amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative », publiée le 12 octobre 2017 ;
- les amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises », publiée le 12 octobre 2017 ;
- les améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2015-2017), publiées le 12 décembre 2017 ;
- les amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime », publiés le 7 février 2018.

Normes, interprétations et amendements non encore adoptés par l'Union européenne Les impacts sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2019 et non en vigueur dans l'Union européenne sont en cours d'analyse.

Ces textes sont les suivants :

- les amendements aux références au cadre conceptuel dans les normes IFRS, publiés le 29 mars 2018 ;
- les amendements à IFRS 3 « Définition d'une entreprise », publiés le 22 octobre 2018 ;
- les amendements à IAS 1 et IAS 8 « Modification de la définition du terme significatif », publiés le 31 octobre 2018.

Par ailleurs, les textes suivants sont non applicables pour le Groupe :

- la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance », publiée le 18 mai 2017.

3.2. Incidence des changements de méthode comptable

La norme IFRS 16 – Contrats de location et l'interprétation IFRIC 23 ont été appliqués au 1^{er} janvier 2019.

Pour la norme IFRS 16, le Groupe a opté pour la méthode rétrospective simplifiée à partir du 1^{er} janvier 2019. La période comparative présentée n'a pas été retraitée conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16.

Au 1^{er} janvier 2019, les impacts d'IFRS 16 sont de 303 K€ d'euros sur les actifs non courants et de 291 K€ sur les passifs financiers.

L'application d'IFRIC 23 n'a pas conduit à des modifications dans les évaluations des incertitudes fiscales appliquées par le Groupe jusqu'à présent. Les risques fiscaux relatifs à l'impôt sur le résultat seront classés en dettes fiscales courantes ou non courantes en fonction de leur échéance.

Note 4. Bases de préparation, d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

4.1. Base d'évaluation

Les comptes consolidés ont été établis selon la convention du coût historique.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'Euros.

4.2. Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le groupe à revoir ses estimations.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis sur la base de paramètres financiers et de marchés disponibles à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, la valeur est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- la valorisation des goodwill,
- l'évaluation des provisions pour litiges,
- les impôts différés.

Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme (écart d'acquisition notamment). Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

4.3. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers de Travel Technology Interactive SA et de ses filiales au 31 décembre. Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice social à une date identique à celle des comptes consolidés soit le 31 décembre.

Cet ensemble forme le Groupe Travel Technology Interactive.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminées.

Les comptes consolidés regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle majoritaire, contrôle conjoint ou influence notable.

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les filiales non significatives par rapport à l'ensemble consolidé ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation.

4.4. Regroupement d'entreprises et acquisitions d'actifs (IFRS3 et IAS27)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs identifiables et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition et peuvent être ajustés au cours des 12 mois suivant cette date.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables et des passifs repris de l'entité acquise (actif net réévalué).

Dans le cas d'une acquisition donnant le contrôle avec existence d'intérêts minoritaires (acquisition inférieure à 100 %), le Groupe choisit soit de reconnaître un écart d'acquisition sur la totalité de l'actif net réévalué, y compris sur la quote-part revenant aux intérêts minoritaires (méthode de l'écart d'acquisition complet), soit de ne reconnaître un écart d'acquisition que sur la quote-part effectivement acquise de l'actif net réévalué (méthode de l'écart d'acquisition partiel).

Toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction portant sur des capitaux propres et doit être comptabilisée selon IAS 27 amendée directement en capitaux propres.

Les transactions intervenants sous contrôle commun, c'est à dire les transactions par lesquelles plusieurs activités sont regroupées et la totalité des parties prenantes au regroupement est contrôlée in fine par une même partie ou par plusieurs parties, sont exclues du champ d'application de IFRS 3 révisée.

Lorsque le coût du regroupement d'entreprises est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs, l'écart est immédiatement reconnu en compte de résultat.

Les coûts annexes directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en autres charges opérationnelles pour les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés, à l'exception des coûts d'émission des titres d'emprunt ou de capitaux propres qui doivent être comptabilisés selon les normes IAS 32 et IAS 39.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Les Goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "Dépréciation des actifs", au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine.

Dans ce cadre, les immobilisations sont regroupées par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Une UGT est un ensemble homogène d'actifs (ou groupe d'actifs) dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

4.5. Méthode de conversion

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros de la façon suivante :

- les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture ;
- les comptes de résultat et les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- les écarts résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont portés en capitaux propres sur la ligne « Différences de conversion » ;
- les écarts de conversion figurant dans les résultats des sociétés sont maintenus dans le résultat consolidé.

	Taux clôture	Taux moyen	Taux ouverture
Real brésilien	4,5157	4,4134	4,4440
Dollar US	1,1234	1,1194	1,1450

Note 5. Périmètre de consolidation

5.1. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Sociétés	% contrôle		% Intérêt	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Travel Technology Interactive SA	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Travel Technology Interactive France SAS	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Travel Technology Interactive Do Brasil Ltda	99,9%	99,9%	99,9%	99,9%
Travel Technology Interactive Asia Pte Ltd	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Travel Technology Interactive Americas Corp	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

5.2. Variation de périmètre

Au cours de l'exercice, aucune variation de périmètre n'est intervenue sur l'exercice.

Note 6. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

6.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels et solutions développés en interne et dont l'influence sur les résultats futurs revête un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans.

Les coûts capitalisés des logiciels et solutions développés en interne sont ceux directement associés à leur production, c'est-à-dire les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé ces logiciels.

6.1.1. Ecart d'acquisition

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette à l'ouverture	4 140	4 140
Acquisitions de l'exercice	0	0
Reclassement	0	0
Dépréciation	0	0
Valeur nette à la fin de la période	4 140	4 140

Les écarts d'acquisition se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
TTI Do Brasil	3 954	3 954
TTI France (Ex TTI Caraïbes)	186	186
Total	4 140	4 140

6.1.2. Autres immobilisations incorporelles :

Valeurs nettes En milliers d'euros	Frais de développement	Fond commercial	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Solde au 31 décembre 2017	48	1 295	402	1 745
Acquisitions			95	95
Cessions/ Transfert				
Reclassement				
Dotation aux amortissements / dépréciation	-22		-236	-258
Solde au 31 décembre 2018	26	1 295	261	1 582
Acquisitions			800	800
Cessions/ Transfert				
Reclassement				
Dotation aux amortissements / dépréciation	-2		-205	-208
Solde au 31 décembre 2019	24	1 295	855	2 174

6.2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains et autres. Ce poste comprend également l'ensemble des actifs corporels nécessaires à l'exploitation de ces plateformes commerciales.

Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

Rubriques de l'actif	Durée
Installations techniques, matériels et outillages	2 à 7 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Plateformes commerciales	3 à 5 ans
Mobilier & Matériel de bureau et informatique	2 à 7 ans
Agencements et installations	8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

En milliers d'euros	Autres immobilisations corporelles
Valeur nette au 31 décembre 2017	87
Acquisitions	4
Amortissements	
Valeur nette au 31 décembre 2018	91
Acquisitions	7
Amortissements	-6
Valeur nette au 31 décembre 2019	92

6.2.1. Test de dépréciation des actifs non financiers :

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 4.4.

6.2.2. Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des actifs non financiers :

Les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Groupe sont les suivants :

	Actualisation		Croissance perpétuelle	
	déc-19	déc-18	déc-19	déc-18
Taux utilisé	7,6%	9,0%	1,5%	1,0%

Le taux d'actualisation utilisé dans la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs est le coût moyen pondéré du capital (ou Wacc) du groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE. Il est calculé sur la base du coût des fonds propres, du coût de la dette après IS et du ratio d'endettement cible. Il est applicable dans toutes les zones géographiques.

Il a été retenu un ratio d'endettement cible (valeur de la dette / valeur des fonds propres + valeur de la dette) de 30% qui est cohérent avec celui observé sur les groupes de distribution spécialisée.

	Calcul WACC
Taux sans risque	0,17%
Prime de risque	7,60%
Béta	1,0
Prime de risque spécifique	1,00%
Coût des fonds propres	8,77%
Wacc	7,62%

Sensibilité aux hypothèses clés :

- Une variation de +1 point du WACC et/ou une variation de -1% du taux de croissance à l'infini n'aurait pas pour effet l'enregistrement d'une provision pour dépréciation.
- Une variation de -10% du résultat d'exploitation déterminée pour la valeur terminale n'aurait pas pour effet l'enregistrement d'une provision pour dépréciation.

6.3. Droits d'utilisation relatif aux contrats de location

Les actifs pris en location correspondent :

- majoritairement aux actifs immobiliers utilisés pour dans le cadre des bureaux ;
- plus accessoirement à des contrats de location de véhicules ;

A compter du 1er janvier 2019, tous les contrats de location (hors exemptions prévues par la norme IFRS 16, cf. ci-dessous) sont désormais comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'un engagement locatif correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location.

La norme IFRS 16 affecte également la présentation de ces opérations au compte de résultat (comptabilisation d'une charge d'amortissements en charge opérationnelle courante et d'une charge d'intérêts en résultat financier, en remplacement de la charge de loyers en charge opérationnelle courante) et au tableau des flux de trésorerie (les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de l'engagement locatif, affectent les flux de financement).

Cette nouvelle norme induit donc un changement principalement pour les contrats de location qui répondaient à la définition de contrats de location simple selon la norme IAS 17 (applicable jusqu'au 31 décembre 2018) et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location. Les paiements effectués au titre de ces contrats étaient comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée du contrat.

Comptabilisation d'un engagement locatif

Les montants pris en compte dans l'évaluation initiale de l'engagement locatif sont :

- les loyers fixes diminués des avantages restant à recevoir du bailleur ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un indice ;
- les garanties de valeur résiduelle ;

- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ; et
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat si leur exercice est raisonnablement certain.

L'actualisation des loyers est effectuée au taux implicite du contrat si celui-ci est facilement déterminable et dans le cas contraire, le taux d'emprunt marginal du preneur est appliqué (cas appliqué en pratique). Le taux d'actualisation correspond à l'échéance moyenne pondérée de remboursement de l'engagement locatif.

La base des taux d'actualisation est déterminée par pays à partir d'une courbe de taux sans risque et d'un spread. La table de taux est mise à jour trimestriellement pour la partie sans risque et annuellement pour le spread/rating sauf survenance d'un événement susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation du risque de crédit des filiales.

Cet engagement locatif est ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le montant de l'engagement locatif est susceptible d'être ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Comptabilisation d'un droit d'utilisation Le droit d'utilisation est évalué à son coût, comprenant :

- le montant initial de l'engagement locatif;
- les paiements d'avance faits au bailleur ;
- les coûts directs initiaux encourus ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour évaluer l'engagement locatif.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux. Ainsi en cas de sortie avant la fin de la durée IFRS 16, l'impact de la décomptabilisation du droit d'utilisation et de l'engagement locatif sera enregistré en résultat non courant.

Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit sera traité comme une composante du droit d'utilisation.

Les paiements relatifs aux contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou concernant les biens de faible valeur sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée du contrat (exemptions prévues par la norme IFRS 16).

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre du test de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles décrites dans la note 8.3 des comptes consolidés (« méthode transitoire » appliquée).

Durée des contrats de location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ;
- des options de résiliation anticipée que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le Groupe prend en compte dans la détermination de la durée raisonnablement certaine d'utilisation des actifs loués :

Le tableau ci-dessous présente les droits d'utilisation par actif

En milliers d'euros	Droit d'utilisations immobilier	Droit d'utilisations mobilier	Total
Valeur nette au 31 décembre 2017			-
Valeur nette au 31 décembre 2018	-	-	-
Première application d'IFRS 16	286	17	303
Entrée et revalorisation d'actifs	117		117
Résiliations et pertes de valeurs			-
Dotations aux amortissements	- 73	- 7	- 80
			-
Valeur nette au 31 décembre 2019	330	10	341

6.4. Autres actifs financiers non courants :

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance.

Les actifs disponibles à la vente qui comprennent notamment des participations dans des sociétés, sont évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres. Si la baisse de juste valeur est considérée comme prolongée ou importante, il s'agit d'une dépréciation enregistrée par le compte de résultat. La reprise sur provision est comptabilisée par capitaux propres.

Les actifs détenus à des fins de transactions (placement de trésorerie) sont évalués en juste valeur par résultat.

Les placements de trésorerie sont enregistrés par le résultat.

En milliers d'euros	Titres de participation non consolidés	Créances / participations	Dépôts et cautionnements	Autres titres immob.	Total
Valeur nette au 31 décembre 2017	-	-	77	2	80
Provision					-
Augmentation					-
Diminution			- 7		- 7
Valeur nette au 31 décembre 2018	-	-	70	2	73
Provision					-
Augmentation			8		8
Diminution			- 55		- 55
Valeur nette au 31 décembre 2019	-	-	23	2	25

6.5. Créances

Les créances clients entrent dans la catégorie des actifs financiers émis par l'entreprise selon IAS 39. Elles sont évaluées à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Compte tenu des échéances de paiement généralement à moins de trois mois, la juste valeur des créances est assimilée à la valeur nominale.

Les créances sont ensuite comptabilisées au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2019	Provisions au 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2018
Clients et comptes rattachés	1 780	338	1 442	1 696
Créances sociales et fiscales	688		688	369
Autres créances	239		239	356
Charges constatées d'avance	-		-	6
Total des autres Créances d'exploitation	927	-	927	731

à
date

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotation	Reprise utilisée	Reprise	31/12/2019
Provision clients	338	12	- 5	- 7	338
Exploitation		12		- 7	
Autres produits et charges opérationnels		0		-	

6.6. Impôts différés :

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt.

Les actifs d'impôts différés sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

➤ Solde net des impôts différés :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Solde net d'impôt différé	118	112

Impact réserves

Impact résultat

6

➤ Décomposition des mouvements relatifs aux actifs d'impôts différés :

En milliers d'euros	Solde 31 décembre 2018	Variation de périmètre	Mouvement net		Solde 31 décembre 2019
			débit	crédit	
Dérogatoire	-24				-24
Diff temporaire	10		1		11
Cession interne	96		0		96
Déficit reportable activé	29				29
IFRS 16			5		5
Impôt différé (actif non courant)	112	0	6	0	118
			6		

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose d'un déficit fiscal d'un montant de 6 899 ke et qui n'a pas été activé.

6.7. Capitaux propres :

6.7.1. Capital

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Nb d'actions	6 722 868	727 900	279 173	7 171 595
Valeur nominale	0,28	0,28	0,28	0,28
Capital social	1 882 403	203 812	78 168	2 008 047

Dans le cadre de l'émission des emprunts obligataires réalisés au cours des exercices 2016 et 2017, les obligations en circulation à la clôture se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	OCABSA 2016-1	OCABSA 2017-1	Total
Date d'émission	24/06/2016	28/12/2017	
Nombre d'obligations à l'ouverture	1 125 000	5 310 714	6 435 714
Nombre d'obligations remboursés sur l'exercice			-
Nombre d'obligations émises			-
Nombre d'obligation à la clôture	1 125 000	5 310 714	6 435 714
Valeur de l'obligations	1,00	0,28	0,41
Valeur des obligations	1 125 000	1 487 000	2 612 000
Durée de validité	4 ans	5 ans	

6.7.2. Réserves :

Au 31 décembre 2019, les réserves sont constituées de la réserve légale, de réserves règlementées, des résultats des exercices antérieurs.

6.7.3. Dividendes :

Aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours de l'exercice.

6.8. Provisions courantes et non courantes :

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

En milliers d'euros	Provisions courantes	Provisions non courantes	Provisions totales
Provisions au 31 décembre 2017	36	-	36
Dotations			-
Provisions utilisées			-
Provisions non utilisées			-
Provisions au 31 décembre 2018	36	-	36
Dotations			-
Provisions utilisées			-
Provisions non utilisées			-
Provisions au 31 décembre 2019	36	-	36

Provision pour risques

Provision pour litige

Autres provisions

36

6.9. Dettes financières :

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

En milliers d'euros	Échéances					Endettement au 31/12/2018
	Total 31/12/2019	Courant (moins d'un an)	Non courant	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes financières à long terme	2 677	65	2 612	2 612		2 857
Engagements locatifs	357	95	262	262		
Dettes financières à long terme	3 034	160	2 874	2 874	-	2 857
Découvert bancaires	267	267			-	-
Dettes diverses (Dépôts reçus)	173		173		173	150
Autres dettes financières	440	267	173	-	173	150
Emprunts et dettes financières	3 474	428	3 047	2 874	173	3 007

Tableau de variation des dettes financières :

	Capital restant dû 01/01/2019	1ere application d'ifrs 16	Emission d'emprunts 2019	Rembts emprunts	Capital restant dû au 31/12/2019	Part courant	Part non courant
Emprunts auprès des ets de crédit	245			179	66	66	0
Engagements locatifs		291	112	47	357	95	262
Emprunts obligataires	2 612				2 612		2 612
Sous total dettes financieres (a)	2 857	291	112	226	3 034	161	2 873
Compte courant	0				0		0
Dettes diverses (Dépôts reçus)	150		24		173		173
Découverts bancaires			267		267	267	
Sous total autres dettes courantes (b)	150		291		441	267	174
Total (a+b)	3 007		403	226	3 475	428	3 047

Tableau de variations des emprunts :

En milliers d'euros	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Total 2019	Rappel 2018
Emprunts bancaires	2 678		2 678	2 857
Engagements locatifs	357		357	
Total	3 035		3 035	2 857

6.10. Revenus d'activité :

En application de l'IAS 18, le chiffre d'affaires du Groupe correspond au montant des prestations de service liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

L'application d'IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur la reconnaissance du chiffre d'affaires du Groupe.

L'évolution des revenus de l'activité (en K€) par zone géographique est donnée ci-après :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Europe/Afrique/moyen Orient	2 042	1 884	158
Brésil	1 508	1 725	-217
Amériques(hors Brésil)	589	369	220
Asie-Pacifique	1 030	837	193
Total Revenus d'activité	5 170	4 815	355

6.11. Charges de personnel

Les frais de personnel se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Salaires	2 080	2 032
Charges sociales	717	695
Total charges de personnel	2 797	2 727
Taux de charges sociales	34,5%	34,2%

6.12. Autres produits et charges opérationnels :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Produits de cession d'immobilisations corp et incorp		
VNC des immobilisations corp et incorp		
Reprise de provisions sur éléments d'actifs cédés	-	-
Plus-value de cession	-	-
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnelles	348	73
Autres produits et charges opérationnels	- 348	- 73
Total	- 348	- 73

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent de la manière suivante:

	31/12/2019	31/12/2018
Dotation exceptionnelle net de reprise		
Perte sur créances irrécouvrable	- 336	- 54
Régularisation des comptes de tiers		
Frais de restructuration et licenciement		
Autres	- 12	- 19

6.13. Coût de l'endettement financier :

Conformément à la norme IAS 39, le taux d'intérêt a été recalculé en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Selon la norme IAS 23, le traitement comptable de référence des frais financiers est la comptabilisation en charges. Le Groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE applique cette méthode de référence.

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et charges assimilées	136	128
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	43	
Intérêts de non conversion OCABSA / autres charges financières	96	126
(brut)	274	254

6.14. Impôts sur les bénéfices et différés :

➤ Décomposition de la charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts exigibles	-191	-191
Crédit d'impôt recherche	183	219
Impôts différés	5	
Charges d'impôts globale	-3	28
Résultat net de l'ensemble	149	-216
Taux d'impôts effectif moyen	-1,71%	NA

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante:
(impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts)

➤ Rationalisation de la charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net après impôts	149	- 216
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	3	- 28
Résultat taxable	152	- 244
Taux d'impôts courant en France	28,83%	28,83%
Charge d'impôt théorique	44	- 70
Différences permanentes		
Résultat non fiscalisé	142	261
Différence de taux		
Crédit d'impôts	- 183	- 219
Charges (produits) d'impôt comptabilisé	3	- 28

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

6.15. Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe Travel Technology Interactive :

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels.

Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les intérêts perçus figurent dans le flux d'investissement.

Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

6.15.1. Calcul de la trésorerie (en K€)

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat s'ils sont significatifs.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Disponibilités	1 186	390	796
Valeurs mobilières de placement	0	28	- 27
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 186	417	769
Découvert bancaire	- 267	-	- 267
Trésorerie nette	918	417	501

6.15.2. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Créances d'exploitation nettes	1 442	1 696	
Autres	927	731	
Actifs courants liés à l'exploitation	2 369	2 427	- 58
Fournisseurs	276	249	
Dettes fiscales et sociales	962	732	
Autres	169	141	
Autres passifs courants	1 407	1 122	285
Impact variation de périmètre et réserves			275
Besoin en fonds de roulement			- 68

6.16. Résultat par action :

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à des fins d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

Résultat de base	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net revenant aux actionnaires de la société (en K€)	149	-216
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	7 171 595	6 722 868
Actions auto détenues		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation après neutralisation des actions auto-détenues	7 171 595	6 722 868
Résultat net par action (euro)	0,02	-0,03
Résultat dilué par action (euro)	0,02	-0,03

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

6.17. Effectifs :

	31/12/2019	31/12/2018
Non cadre	15	15
Cadre	14	14
Effectif France	29	29
Effectif filiales étrangères	31	34

Les effectifs présentés ci-dessus correspondent aux effectifs présents à la clôture de l'exercice.

6.18. Informations sectorielles :

La norme IAS 14 impose la présentation d'une information sectorielle selon deux niveaux dits primaires et secondaires. Le niveau secondaire doit être présenté dès lors qu'il représente plus de 10% du résultat, du chiffre d'affaires ou du total du bilan. Les secteurs sont identifiés à partir d'une analyse des risques et de la rentabilité pour constituer des secteurs homogènes.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits et de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère. Il constitue le niveau d'information sectoriel.

Dans le cadre du Groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE, les zones géographiques représentent ses niveaux d'information sectoriels.

En l'occurrence, les cinq zones géographiques où sont implantées les entités du Groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE sont les suivantes :

- Europe-Afrique-Moyen Orient,
- Brésil,
- Amériques (hors Brésil),
- Asie-Pacifique.

➤ Répartition par zone géographique au 31 décembre 2019

Comptes de résultat	Europe / Afrique/ Moyen Orient	Amériques (hors Brésil)	Asie- Pacifique	Bresil	Cumul
Chiffres d'affaires Nets	2 043	589	1 030	1 508	5 170
Résultat opérationnel courant	-64	261	352	225	774
Autres produits et charges opérationnels	-11			-337	-348
Résultat net	-84	254	313	-334	149

Bilan	Europe / Afrique/ Moyen Orient	Amériques (hors Brésil)	Asie- Pacifique	Bresil	Cumul
Actif non courant	2 615	42	31	4 201	6 889
Actif courant	2 161	235	227	933	3 556
Total des actifs consolidés	4 776	277	258	5 134	10 445
Passif non courant	2 739	28	13	267	3 047
Passif courant	1 131	74	57	609	1 871
Total des passifs consolidés	4 776	277	258	5 134	10 445

➤ Répartition par zone géographique au 31 décembre 2018

Comptes de résultat	Europe / Afrique/ Moyen Orient	Amériques (hors Brésil)	Asie- Pacifique	Bresil	Cumul
Chiffres d'affaires Nets	1 884	369	837	1 725	4 815
Résultat opérationnel courant	-525	130	246	234	84
Autres produits et charges opérationnels	-73				-73
Résultat net	-574	130	238	-10	-216

Bilan	Europe / Afrique/ Moyen Orient	Amériques (hors Brésil)	Asie- Pacifique	Bresil	Cumul
Actif non courant	2 209	3		3 787	5 999
Actif courant	1 205	52	357	1 229	2 843
Total des actifs consolidés	3 414	54	357	5 016	8 842
Passif non courant	2 762				2 762
Passif courant	894	24	117	342	1 377
Total des passifs consolidés	3 414	54	357	5 016	8 842

6.19. Engagements hors bilans :

Le groupe n'a pas reçu ni donnée d'engagement vis-à-vis des tiers

6.20. Parties liées

6.20.1. Rémunération des dirigeants.

Les mandataires sociaux du Groupe ont perçu 304 K€ (salaires bruts cumulés et prestations de services) au cours de la période.

6.20.2. Honoraires perçus par les Commissaires aux comptes

	2019	2018
<i>En milliers d'Euros</i>		
Commissariat aux comptes (comptes annuels et consolidés)	27,5	35
Missions accessoires		
Sous-total	27,5	35
Autres prestations le cas échéant		
Sous-total	0	0
TOTAL	27,5	35

6.21. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Sur décision du directoire en date du 7 janvier 2020, la Société a procédé au remboursement anticipé de ses deux derniers emprunts obligataires souscrits auprès de fonds d'investissement gérés par la société NEXTSTAGE AM: l'emprunt obligataire souscrit le 24 juin 2016, pour un montant nominal de 1.125.000 euros et l'emprunt obligataire souscrit le 13 décembre 2017 pour un montant nominal de 1.486.999,92 euros, soit un remboursement d'un montant total de 2.611.999,92 euros en nominal, intérêts et prime de non conversion en sus.

Le Groupe est vigilant et évalue régulièrement les risques que la crise sanitaire actuelle fait peser sur l'économie en général et sur les récupérations de son activité future.

Aucune incidence n'est constatée dans les comptes au 31 décembre 2019.

A ce stade, le Groupe Travel Technology Interactive n'est pas en mesure d'évaluer l'impact de l'épidémie de Covid-19, notamment sur ses flux de trésorerie à court terme.